

AVIS CONFORMÉMENT AUX ARTICLES. 13 ET 14 DU RÈGLEMENT (EU) 2016/679 (" GDPR ") RELATIF AU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES PERSONNES IMPLIQUÉES DANS LA GESTION DES PROCÈS-VERBAUX D'INFRACTION.

Lesepidado S.r.l. dont le siège social et administratif est situé à Castel San Pietro Terme Hameau Osteria Grande -Bologne - amministrazione@lesepidado.it (ci-après, "Lesepidado" ou le "Propriétaire") fournit par la présente les informations suivantes sur le traitement des données à caractère personnel des dénonciateurs, des informateurs et de tout autre tiers concerné (ci-après dénommés "**personnes concernées**") qu'elle effectue dans le cadre du traitement des notifications de dénonciation régies par la "Whistleblowing Policy" (ci-après dénommée "Policy").

1. Catégories de données traitées.

Les données à caractère personnel du déclarant, de la personne déclarée et de tout tiers pouvant figurer dans le rapport établi par le déclarant seront traitées, en ce qui concerne uniquement les données nécessaires pour mener à bien les activités d'enquête visant à vérifier le bien-fondé du fait déclaré et l'adoption des mesures qui en découlent, comme indiqué dans la Policy.

Les données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses et/ou philosophiques, l'appartenance syndicale, ainsi que les données génétiques, les données biométriques, les données relatives à la santé ou à la vie sexuelle ou à l'orientation sexuelle d'une personne et les données relatives aux infractions et aux condamnations pénales peuvent également être traitées, si elles sont fournies.

2. Finalité et base juridique du traitement

Les données à caractère personnel des personnes concernées sont traitées aux fins suivantes:

- 1) Assurer un traitement correct et complet des rapports de conduite illégale conformément au décret législatif 24/2023
- 2) Mener les activités d'enquête nécessaires pour vérifier la validité du fait rapporté et l'adoption des procédures qui en découlent
- 3) Protection juridique d'un droit du responsable du traitement des données
- 4) Répondre à une demande d'une autorité judiciaire ou équivalente

La base juridique est le respect d'une obligation légale.

Conformément à la législation, la confidentialité de l'identité du dénonciateur est garantie, en traitant les données personnelles séparément du contenu du reportage effectué.

L'appariement ne peut être effectué que dans des cas exceptionnels, conformément aux dispositions légales applicables (par exemple, pour exercer les droits de la défense de l'accusé, sous réserve du consentement du dénonciateur; dans les cas où la responsabilité pénale du dénonciateur pour des délits de calomnie ou de diffamation a été établie, y compris par un jugement de première instance ; dans les cas de dénonciations qui s'avèrent infondées, faites dans l'intention de nuire ou par négligence grave).

Dans des cas exceptionnels, lorsque le rapport a donné lieu à une procédure disciplinaire et se fonde uniquement sur la plainte du dénonciateur, l'identité du dénonciateur peut être divulguée à la personne faisant l'objet de la procédure disciplinaire, si cela est absolument nécessaire à l'exercice de son droit à la défense. Dans ce cas, le rapport ne sera utilisable aux fins de la procédure disciplinaire que si le rapporteur a consenti à la divulgation de son identité.

Les catégories particulières de données à caractère personnel et les données judiciaires seront traitées à cette fin, respectivement, conformément à l'article 9, paragraphe 2, point b), et à l'article 10 du RGPD.

En ce qui concerne tout traitement de données à caractère personnel après la clôture de la procédure d'analyse des dénonciations, la base juridique est représentée par l'intérêt légitime du Propriétaire à exercer ses droits dans tous les cas où cela est nécessaire (par exemple, réouverture d'une procédure judiciaire, demandes de dommages-intérêts liées à la dénonciation), conformément à l'article 6, paragraphe 1, point f), et à l'article 9, paragraphe 2, point f), du règlement GDPR.

3. Source des données personnelles

Le Propriétaire recueille des données par le biais des signalements effectués sur le canal Whistleblowing du site web de l'entreprise. Les données des personnes concernées contenues dans le rapport sont fournies directement par la partie déclarante. Les dénonciateurs peuvent être des employés et/ou des collaborateurs, des administrateurs, des consultants et, en général, toutes les parties prenantes du Propriétaire, des sociétés du groupe ou toute personne ayant un intérêt légitime.

Afin de préserver les objectifs de l'enquête, dans les cas prévus par la loi, la personne signalée, conformément à l'article 14, paragraphe 5, point d), du RGPD, peut ne pas être immédiatement informée du traitement de ses données par le Propriétaire, tant qu'il existe un risque de compromettre la possibilité de vérifier efficacement le bien-fondé de la plainte ou de rassembler les preuves nécessaires.

4. Modalités de traitement des données

Lesepidado recueille les données personnelles de l'intéressé dans des archives, tant informatiques que télématiques, et les traite de la manière strictement nécessaire aux fins indiquées et, dans tous les cas, en utilisant des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité du traitement et, par conséquent, la confidentialité des données.

Les données seront traitées conformément aux principes de légalité, d'exactitude, de pertinence et de non-excessivité, en accord avec les dispositions de la législation sur la protection des données.

Le traitement sera effectué par du personnel interne formellement autorisé par le Propriétaire, lié par l'obligation de confidentialité et formé de manière adéquate en la matière.

5. Période de conservation des données

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire au traitement du rapport ainsi que pendant la durée nécessaire à la conduite de toute procédure découlant du traitement du rapport (disciplinaire, pénale, comptable) et, en tout état de cause, pendant une durée maximale de cinq ans à compter de la date de communication du résultat final de la procédure de rapport.

Ceci est sans préjudice de la conservation pour une période plus longue en relation avec les demandes des autorités publiques ou de l'autorité chargée de la protection des données, ainsi que pour une période plus longue, mais dans les limites du délai de prescription des droits, en relation avec les exigences liées à l'exercice des droits de la défense en cas de litiges.

6. Nature de l'octroi et conséquences du refus

La fourniture des données du déclarant est obligatoire. Tout refus de fournir les données rend impossible le suivi de la procédure prévue par le décret législatif 24/2023.

Il est toutefois possible de faire des signalements anonymes. Toutefois, l'application de la procédure de dénonciation ne sera possible que si les rapports sont suffisamment étayés et détaillés, c'est-à-dire s'ils sont en mesure de mettre en lumière des faits et des situations liés à des contextes spécifiques.

7. Destinataires des données

Les données personnelles collectées sont principalement communiquées à des tiers et/ou à des destinataires dont l'activité est nécessaire pour mener à bien les activités liées au traitement du rapport, ainsi que pour respecter certaines obligations légales.

En particulier, la transmission peut avoir lieu pour:

- a) Les responsables de la fonction concernée par le rapport
- b) Société chargée de la gestion de la plateforme web, en sa qualité de gestionnaire externe conformément à l'article 28 du règlement (UE) n° 679/2016.
- c) Les institutions et/ou les autorités publiques, les autorités judiciaires, les organes de police, les avocats mandatés par des tiers, les sociétés d'enquête privées, qui agiront en tant que responsables autonomes du traitement des données.

Les données personnelles ne seront en aucun cas diffusées ou divulguées à des parties autres que celles identifiées ci-dessus. En outre, elles ne seront pas transférées à l'étranger vers des pays tiers.

8. Droits des personnes concernées

Les personnes concernées peuvent demander au Propriétaire, par courrier électronique à l'adresse amministrazione@lesepidado.it, l'accès aux données les concernant, leur rectification, leur intégration ou leur effacement, ainsi que la limitation du traitement ou l'opposition (droits prévus aux articles 15 à 22 du RGPD) si les conditions suivantes sont réunies. Les personnes concernées ont également le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité chargée de la protection des données en cas de traitement illégal ou illicite de leurs données par le Propriétaire.